

Election présidentielle 2007 « *Un manifeste pour les droits humains* »
Réponses des candidats ¹

Réponse de Marie-George Buffet	page 1
Réponse de Dominique Voynet	page 4
Réponse de Ségolène Royal	page 8
Réponse de François Bayrou	page 13

RÉPONSE DE MARIE-GEORGE BUFFET

27 mars 2007

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu m'adresser le « Manifeste pour les droits humains » d'Amnesty International France et je vous en remercie.

Je tiens tout d'abord à saluer votre engagement personnel et le travail inlassable d'Amnesty International France pour le respect des droits humains.

Je suis convaincue des responsabilités de notre pays, par son histoire et sa place sur la scène internationale, dans l'action contre les violations des droits partout où elles existent et pour promouvoir les droits au cœur de la politique de la France et de ses engagements internationaux.

Je constate avec vous, hélas, que notre pays aujourd'hui n'est pas exempt de critiques tant sur son territoire qu'au niveau international.

Pour ma part, je considère que le combat pour les droits humains est d'autant plus essentiel que la période est difficile. Les droits les plus élémentaires continuent d'être bafoués dans une partie du monde très importante. 2,5 milliards de personnes ont moins de 2 dollars par jour pour vivre ; les guerres de domination et celles civiles ne cessent pas ; la peine de mort est encore en vigueur dans 74 pays ; la torture perdure ; le viol continue d'être une arme de guerre au Darfour, en République Démocratique du Congo et sans doute ailleurs ; des populations sont déplacées en Afrique, au Moyen-Orient, trois millions en Colombie ; un Mur a été érigé en Palestine ; des Etats pratiquent la colonisation ; nous avons assisté à un véritable génocide contemporain au Rwanda...

Qui plus est, les plus vieilles démocraties, qui se sont souvent arrogé le droit de donner des leçons au reste du monde, connaissent des régressions préoccupantes.

Certaines d'entre elles – et la première de toutes, les Etats-Unis – justifient ces régressions et théorisent sur la nécessité de subordonner les droits et libertés à la lutte contre le terrorisme.

Et ne nous cachons pas que les pays européens y participent.

La France, si elle est critique quant à la politique américaine, n'est pas moins touchée.

¹ Réponses classées par date d'arrivée.

Des dispositions prises au nom de la lutte contre le terrorisme ont été intégrées dans les textes de droit commun et ainsi perdu leur caractère exceptionnel : diminution des droits de la défense avec l'allongement de la durée de la garde à vue, facilitation des perquisitions, extension des écoutes téléphoniques, interceptions de communications de tout ordre, fichage généralisé ou encore développement de la vidéosurveillance.

C'est toute une série de dispositions et de pratiques à vocation sécuritaire qui sont mises en œuvre depuis cinq ans. La présomption d'innocence est peu à peu remise en cause, la détention provisoire s'accroît, une véritable chasse aux sans-papiers a lieu, l'accès au droit d'asile est restreint.

Aussi, je partage les préoccupations majeures de votre organisation et je m'engage, sans hésitation, sur les cinq grandes orientations que vous proposez.

I- OBTENIR JUSTICE ET RÉPARATION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le rapport d'Amnesty International France de 2006 a joué un grand rôle dans la prise de conscience du fléau que constituent les violences contre les femmes. Avec mes amis des groupes parlementaires communistes à l'Assemblée Nationale et au Sénat, nous avons déposé des propositions de loi en 2004 relatives à la prévention et à la sanction des violences conjugales, propositions qui ont contribué à une première loi votée le 4 avril 2006, dont le contenu est très en deçà des nécessités.

C'est la raison pour laquelle je me suis engagée à faire voter la loi cadre « contre les violences faites aux femmes » élaborée par le Collectif national pour les droits des femmes, projet qui s'inspire largement de la législation espagnole.

Je réponds donc formellement sur le nécessaire plan d'action contre les violences et son financement en France et je m'engage sur le financement de l'aide aux femmes victimes de violences dans le monde et aux organisations qui les soutiennent.

II- PLACER LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Le point commun de toutes les lois qui ont eu pour objet de lutter contre le terrorisme, a été – et ce, depuis 1996 – d'aggraver la législation pénale, de viser un nombre considérable d'infractions n'ayant que très rarement un lien avec le terrorisme, de restreindre les libertés publiques.

L'aggravation a été manifeste depuis 2002 et a eu pour conséquence la multiplication d'actes manifestement attentatoires aux droits des personnes : contrôle au faciès, garde à vue, violences, détention, par des représentants de la force publique.

Je me suis engagée à l'abrogation des dispositions législatives portant atteintes aux libertés démocratiques et stigmatisantes à l'égard de catégories de population.

Je défends la pérennisation de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) avec des garanties d'indépendance, des moyens de fonctionnement et une saisine par les citoyens.

Je m'engage à ce que toute mesure contre le terrorisme respecte les droits humains et à ce que la France refuse catégoriquement l'extradition de personnes vers des pays – quels qu'ils soient – où elles risquent d'être maltraitées, torturées, où elles ne peuvent bénéficier d'un procès équitable et où *a fortiori*, elles risquent la peine de mort.

III- DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE ET LES DROITS DES RÉFUGIÉS

Le droit d'asile est le fruit d'un long cheminement porteur de valeurs universelles. Je veux tout d'abord exprimer mon attachement à ce droit. C'est un droit fondamental de la personne et il est positif qu'il ait été affirmé comme tel au plan national, par son intégration dans le Préambule de notre Constitution de 1946. Quant à la Convention de Genève, elle est un acquis que la communauté internationale et les Etats doivent défendre et faire reconnaître partout, comme un socle essentiel.

Hélas, dans notre pays, force est de constater que le droit d'asile est sans cesse rogné. Il le fut notamment avec la loi du 10 décembre 2003 qui a introduit des notions restrictives (« protection subsidiaire », « acteurs de protection », « asile interne », « pays d'origine sûrs »). Je m'engage à abroger cette loi comme tous les textes régressifs qui ont assimilé droit d'asile et politique d'immigration.

En même temps, je pense qu'il est effectivement des situations non prévues à l'origine dans la Convention de Genève et qui méritent, aujourd'hui, d'être prises en considération. C'est pourquoi je propose d'élargir son champ d'application, afin de faire face à la demande de protection de personnes persécutées en dehors de situations ressortant de la sphère de l'Etat (par exemple : origine, genre, orientation sexuelle, appartenance à un groupe politique, religieux...)

Pourquoi ne pas prendre également en considération les atteintes graves aux droits économiques, sociaux et culturels, la torture ou les traitements inhumains et dégradants ? Il faut aussi, je pense, réfléchir à la création de nouveaux outils internationaux de protection, dans des domaines spécifiques : les éco-réfugiés ou les réfugiés de l'environnement par exemple, ou encore, les personnes en situation générale d'insécurité ou d'état de guerre. L'ONU peut jouer un rôle en faveur de cette reconnaissance.

Le principe de non refoulement doit être adopté. Les contrôles EURODAC ne doivent pas servir de prétexte à l'institution de fichiers qui peuvent nuire aux personnes requérantes.

L'harmonisation doit se faire « par le haut ». Elle ne peut s'appuyer sur une mise en concurrence des peuples, des travailleurs, qu'il s'agisse des travailleurs immigrés avec ceux du pays d'accueil ou des travailleurs immigrés du Sud avec ceux de l'Est... C'est une des raisons qui fondait mon opposition au projet de Constitution européenne.

Ce sont des choix politiques auxquels la France s'honorerait de contribuer.

Les démarches auprès de l'OFPRA doivent être simplifiées et des garanties procédurales doivent être accordées aux demandeurs d'asile : entretien systématique avec le demandeur, qui doit pouvoir être assisté d'un conseil de son choix ; prise en charge par l'Etat des frais de traduction et de transport ; aide juridictionnelle pour tous dès maintenant.

La procédure de demande d'asile à la frontière doit être réformée. Les demandeurs doivent pouvoir bénéficier d'une admission au séjour et d'un recours suspensif contre les décisions de refus. Les associations habilitées doivent conserver la possibilité d'un accès permanent aux zones d'attente.

IV- GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Mes amis du groupe communiste républicain et citoyen du Sénat sont intervenus à plusieurs reprises auprès du Président de la République pour que la France respecte et mette en œuvre l'ensemble des droits contenus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Je suis convaincue que, plus que jamais, la conscience de l'indivisibilité et de l'universalité des droits doit progresser.

Nous savons que certains Etats hésitent, pour des raisons diverses, à s'engager en faveur d'un tel protocole. Le débat porte également sur la détermination des droits concernés et sur le type d'approche : globale ou sélective (dite « à la carte »). Or, l'efficacité du mécanisme de recours suppose l'absence de limitation *a priori* quant à son champ ou ses modalités d'action, et donc une approche globale.

Dans ces conditions, il serait très important que notre pays use de son influence et de la reconnaissance dont il bénéficie comme défenseur des Droits de l'Homme pour soutenir, tant auprès des autres Etats qu'à la Commission des Droits de l'Homme, l'adoption d'un tel protocole.

V- MENER UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE PLUS RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

Au plan international, les peuples demandent des comptes. On le voit en matière de génocides, de colonialisme... Dans des pays, des gens réagissent parce que les Etats sont dans l'incapacité de répondre à leurs aspirations à la liberté, à l'autonomie, à être les acteurs de leur vie.

Je suis pour ma part convaincue que la force des démocraties réside dans le respect des valeurs fondamentales que les nations se sont forgées, dans le respect du Droit et des droits. Elle est dans le regard que ces démocraties portent, en toute transparence, sur elles-mêmes et sur la marche du monde. Un regard qui doit mettre l'être humain au centre de toute considération.

Je suis totalement convaincue et engagée pour que la France respecte ses engagements :
- qu'elle se mette en conformité avec le statut de Rome, ce que les parlementaires communistes

ont soutenu à plusieurs reprises ;

- qu'elle ratifie le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ; concernant le protocole n°13 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, l'adoption de l'abolition de la peine de mort en cette fin de législature dans la Constitution doit permettre d'aboutir rapidement ;

- qu'elle assure une réelle prise en compte des droits humains dans les programmes et les politiques des institutions financières internationales et régionales ;

- qu'elle renforce son engagement en faveur de l'adoption d'un traité international sur le contrôle du commerce des armes classiques ;

En vous assurant de ma détermination en ce domaine, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

RÉPONSE DE DOMINIQUE VOYNET

12 avril 2007

I- OBTENIR JUSTICE ET RÉPARATION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- **En France : vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan d'action interministériel contre les violences au sein du couple ?**

Je pense qu'il y a – suite à un long combat pour les obtenir- un assez bon ensemble de lois concernant la répression des actes de violence envers les femmes, mais cela ne constitue qu'un appareil de sanctions. Une loi-cadre, à l'instar de ce qui a été voté en Espagne, traduirait une toute autre politique. Dans sa première partie, cette loi traitera de la prévention, des mesures de sensibilisation, d'éducation et de détection. Il y a aussi un vaste programme de formation complémentaire à l'attention des professionnels qui interviennent dans les situations de violences. Dans sa seconde partie, la loi traitera de la protection des victimes et de leurs enfants mineurs, de leur soutien et de leur réinsertion sociale, du droit d'accès à l'information et à l'assistance sociale, du droit à l'assistance juridique gratuite et enfin du droit du travail (absences au poste de travail justifiées pour les victimes de violences, mobilité géographique facilitée, droit à la situation légale de chômage lorsque les situations qu'elles subissent les contraignent à suspendre leur contrat de travail...). Dans sa troisième partie, la loi regroupera et retravaillera l'ensemble des sanctions disséminées dans le code pénal, et organisera leur traitement juridique.

- **En Europe : vous engagez-vous à dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains ?**

Je veux ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains et engager notre pays à l'appliquer et à dégager des moyens pour mettre en œuvre ses objectifs. Les victimes de la traite des êtres humains doivent absolument bénéficier de carte de séjour et d'une possibilité de formation professionnelle.

Sur la question de la prostitution, les Verts sont opposés à la criminalisation des prostituées : en 2003 nous nous sommes élevés contre les dispositions de la loi dite de Sécurité intérieure du ministre Nicolas Sarkozy instaurant un délit de racolage passif. Cette disposition est scandaleuse et n'aboutit qu'à aggraver les conditions de vie, à menacer un peu plus la sécurité, des prostitué(e)s.

- **Dans le monde : vous engagez-vous à apporter toute l'aide nécessaire aux femmes victimes et aux organisations qui les soutiennent ?**

Bien sûr. Il faut appuyer sans réserve les associations de défense des femmes et les initiatives féminines dans tous les pays où leurs droits sont bafoués. Il faut aussi étendre le droit d'asile à toute personne victime de persécutions, de violences, de discriminations, étatiques ou pas, en raison de leur sexe ou de leur engagement en faveur du droit des femmes.

La solidarité internationale doit aussi permettre d'améliorer les situations de ces femmes. Mon objectif est que le budget de la France consacré à ces actions atteigne enfin les 0,7 % du PNB, comme demandé par les Nations-Unies dès 1972 à la conférence de Stockholm. Ce budget doit être géré en partenariat avec les grandes ONG françaises dans la transparence et la concertation avec la ferme volonté d'une action au bénéfice des populations locales, et non des « intérêts supérieurs » de la France. Dans ce cadre, une partie de ces financements pourra être consacrée à des programmes d'aides médicales d'urgence et de réadaptation en faveur des femmes victimes de violences.

II- PLACER LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

1. Réaffirmer les principes fondamentaux des droits humains en France :

- **Vous engagez-vous à mettre en place un organisme indépendant pour enquêter sur les allégations de graves violations des droits humains imputées à des agents de la force publique ?**

Derrière le mot d'ordre de lutte contre le terrorisme c'est bien à une grave remise en cause des libertés publiques et de respect des différences à laquelle nous assistons depuis plusieurs années. Les violences policières se développent, les contrôles au faciès se multiplient, provoquant l'exaspération de tous ceux qui n'ont pas la « bonne » couleur de peau.

Pourtant, les forces de l'ordre devraient lutter contre toutes les formes de discriminations. Ce qui suppose leur sensibilisation, non seulement au moment de leur formation, mais également tout le long de leur carrière. La police, comme tout pouvoir, nécessite des contre-pouvoirs capables de limiter ses abus. Or, l'Inspection générale de services (IGPN) semble insuffisante à limiter les dérives. La création d'un corps de citoyens, composé d'élus, de magistrats, de militants associatifs, sous l'autorité de la CNDS - Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité-, autorisés à être physiquement présents auprès des forces de l'ordre en action (sur le terrain ou dans les commissariats) permettrait un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières. Mais le point le plus important reste la CNDS qui ne dispose pas de moyens financiers et humains suffisants : il faut donc augmenter son budget pour élargir aussi ses missions. La saisine de cette instance doit être directe et ne plus passer par un parlementaire.

La police doit redevenir un véritable service public. Avec tous les problèmes que les citoyens rencontrent avec certains fonctionnaires et certains commissariats, il faut mettre en place un service de médiation pour améliorer durablement la qualité de vie dans certains quartiers, tout comme les conditions de travail de la majorité des policiers : ce serait peut-être le rôle de la CNDS si on augmente ses moyens. Avec un ministère de la justice Vert, l'hypothèse de prochaines émeutes urbaines serait balayée (c'est loin d'être le cas pour le moment).

- **Vous engagez-vous à ce que la France devienne irréprochable en matière de lutte contre la torture ?**

Oui. Il faut d'ailleurs que l'Europe donne beaucoup plus de moyens au Comité européen pour la prévention de la torture. Il faut que ce comité inspire la France et notamment dans le cadre de l'élargissement des fonctions de la CNDS. C'est à elle d'effectuer ce rôle si on augmente ses moyens et si on développe une mission de médiation.

Pour en revenir au Comité européen de prévention de la torture, il faut que l'UE renforce sa collaboration avec le Conseil de l'Europe : la plupart des instances du Conseil de l'Europe n'ont pas assez de ressources, alors qu'elles sont l'avenir de la justice européenne et du respect des droits fondamentaux.

Je propose d'ailleurs que tous les pays membres de l'Union Européenne soient irréprochables et ratifient sans délai les instruments juridiques adéquats, notamment le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, mais aussi les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. Ces ratifications doivent devenir une nécessité pour les pays qui ont vocation à rejoindre l'Union Européenne (et notamment ceux qui font d'ores et déjà partie du Conseil de l'Europe). Il faut que la France accepte d'urgence la compétence de Commission internationale humanitaire d'établissement des faits pour ses activités à l'extérieur du territoire français.

2. Lutter contre le terrorisme :

- **Vous engagez-vous à ce que toute mesure liée à la lutte contre le terrorisme respecte scrupuleusement les droits humains ?**

Oui, il faudra y veiller pour l'avenir. Mais de nombreuses lois comportant des dispositifs liberticides ont déjà été adoptées depuis 2001. La loi dite « sécurité intérieure » (18 mars 2003) et la loi de « lutte contre le terrorisme » (21 mars 2006) doivent tout particulièrement être abrogées, mais c'est également le cas des lois sur la « prévention de la délinquance » et sur la « sécurité quotidienne ».

La lutte contre le terrorisme n'a aucune raison de s'opposer aux respects des libertés, et d'utiliser les mêmes méthodes que le terrorisme : s'attaquer aux conditions favorables à la propagation du terrorisme ne peut pas signifier s'attaquer aux droits fondamentaux, car cela revient alors à renforcer le terrorisme. La France a signé les « Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme » adoptées en 2002 par les 46 membres du Conseil de l'Europe et je compte tout faire pour qu'elle soit digne de cette signature en les respectant et les rappelant à nos partenaires européens. «Les assurances diplomatiques» sont évidemment à bannir, car elles sont inefficaces pour faire bénéficier aux personnes des garanties fondamentales.

Par ailleurs, le Parlement européen a réalisé un travail important, qui a complété celui du Conseil de l'Europe, qui ne permet plus aucun doute sur l'existence de la toile d'araignée de détentions secrètes extrajudiciaires à travers l'Europe. A Guantánamo ou dans des centres de détention secrets, des personnes, sans aucune défense ni aucun recours, sont livrés à des services de sécurité qui pratiquent la torture avec l'accord, au moins, de la CIA. Le CICR ou Amnesty sont dans l'incapacité d'accomplir leurs missions, et les conséquences à moyen-terme de cette dégradation du droit humanitaire mais aussi du respect des valeurs fondatrices des Etats-Unis sont très inquiétantes.

On ne peut que déplorer que l'Agence des droits fondamentaux soient incapables de faire ce travail au sein de l'Union Européenne. La délégation européenne d'Amnesty a bien fait de pointer cette incapacité, et je sais que le Parti Vert Européen fera tout pour appuyer au maximum le développement des capacités, sans pour autant nuire aux activités du Conseil de l'Europe auxquelles il faut trouver un avenir durable : notre époque va connaître des défis considérables (notamment des bouleversements écologiques) et sans la garantie des droits fondamentaux avec un garde-fou puissant, nous courrons vers des situations désastreuses.

III- DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE ET LES DROITS DES RÉFUGIÉS

- **Vous engagez-vous à garantir le respect effectif du principe de non- refoulement ?**
- **Vous engagez-vous à garantir l'accès à une procédure équitable pour tous les demandeurs ?**

Je rejoins sans hésiter vos propositions. Il est urgent de retrouver un véritable droit d'asile et de revenir à la pleine application de l'esprit de la Convention de Genève en France et dans l'Union européenne. Les politiques menées par le Ministre de l'Intérieur ont été désastreuses à cet égard. L'OFPRA doit absolument devenir indépendante, et des représentants des associations et du HCR doivent pouvoir y siéger. La procédure « prioritaire » doit être supprimée. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir bénéficier de tous les moyens pour se faire entendre : information sur leurs droits, délai très rapide d'enregistrement des demandes d'asile, interprète, aide d'avocat et de tierces personnes de leur choix, etc. Les demandeurs d'asile ne doivent plus se retrouver dans la précarité. Ils doivent, en conséquence, disposer d'un vrai dispositif d'accueil et d'hébergement, du rétablissement de l'autorisation de travail et pouvoir accéder aux droits sociaux de tous. Je refuse les termes d' « asile interne », de « zones de protection » et de « pays sûrs » : ces notions floues permettent l'expulsion de demandeurs d'asile vers des zones dangereuses.

Pour permettre à chacun de faire valoir ses droits à l'asile, il faut supprimer la procédure dite « prioritaire » et combattre l'arbitraire préfectoral. Une meilleure formation des personnels chargés d'accueillir les demandeurs d'asile est indispensable et cela passe par une volonté politique qui consiste à cesser de considérer les demandeurs comme des fraudeurs en puissance.

Par ailleurs, je veux élargir le droit d'asile aux victimes de discriminations liées au sexe et au genre (y compris dans les cas de mariage, d' « esclavage domestique » ou de prostitution forcés).

IV- GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

- **Vous engagez-vous à tout mettre en œuvre pour que la France respecte la totalité de ses engagements en matière de DESC ?**

Oui.

En particulier, je propose plusieurs actions pour garantir le droit au logement. Un million de logements sociaux et écologiques seront construits durant la mandature. Je veux rendre effective la loi de Programmation de construction de deux cent mille logements sociaux et écologiques (pour réduire en particulier les charges de chauffage et d'électricité) par an pendant toute la mandature pour rattraper le retard pris et reconstituer le parc de logement social en France. Il faut également appliquer la réquisition foncière sous l'autorité de l'État dans les communes qui n'appliquent pas le taux de 20 % de logements sociaux, avec transfert à l'État de la compétence de délivrer le permis de construire. L'obligation des 20 % sera étendue à toutes les intercommunalités de 50 000 habitants. L'amende faite aux communes qui ne respectent pas les 20 % de logement sociaux dans leur parc sera multipliée par dix.

Pour décourager la non mise en location ou en vente de biens immobiliers, les montants des loyers qui auraient été perçus si le bien avait été mis en location au prix du marché seront intégrés dans les revenus imposables des particuliers et dans les comptes de résultat des entreprises. Cette mesure entrera en vigueur après un an de non occupation et ne s'appliquera pas aux biens pour lesquels une procédure judiciaire est en cours, dans le cas d'une succession par exemple.

Par ailleurs, chaque citoyen doit prendre conscience de ses responsabilités et de ses devoirs : devoir de responsabilité vis-à-vis de la planète et des générations futures, devoir de solidarité avec ceux qui l'entourent, devoir de participation aux affaires de la cité.

V- MENER UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE PLUS RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

- 1. Vous engagez-vous à réaffirmer la responsabilité juridique, politique et morale de la France en faveur du respect des droits humains dans le monde ?**

Oui. Comme le dit Kofi Annan, 'le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables ; il ne peut y avoir de progrès dans aucun de ces domaines s'il n'y en a pas dans les deux autres. Je suis favorable à la conditionnalité « droits de l'homme » de tous les accords commerciaux, financiers et technologiques passés par la France avec les Etats étrangers et par l'UE avec des pays tiers.

Par ailleurs, je suis assez sceptique sur l'avenir du Conseil des Droits Humains à Genève, mais la marge de manoeuvre est d'autant plus étroite que la France, comme les quatre autres membres permanents du Conseil de Sécurité, ne s'engagent pas vers une réforme de cette instance. Le Conseil des Droits Humains est pris en otage comme contre-pouvoir, ce qui est totalement improductif (comme nous le voyons en ce moment avec la catastrophe au Darfour).

Il serait très judicieux de pouvoir étendre le mode de fonctionnement de la Cour Européenne des droits de l'homme : à ce titre, le projet américain d'un *International Bill of Human Rights* est très intéressant, même si l'administration Bush doit être loin d'être réceptive.

- 2. Vous engagez vous à réaliser les objectifs suivants pour garantir le respect des droits humains qui sont au cœur des valeurs de la République ?**

- **Révision du droit pénal et de la procédure pénale français afin de les mettre en conformité avec le Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale.**

Oui.

- **Protection et soutien pour les défenseurs des droits humains, notamment par l'action des ambassades françaises.**

Oui.

- Ratification du deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que du protocole n°13 à la convention européenne des droits de l'homme qui portent sur l'abolition de la peine de mort.

Oui. Pour le protocole n°13, depuis quelques semaines, la mise en conformité de la France lève toute ambiguïté : elle ratifiera ce protocole dès la prochaine législature.

- Présentation au Parlement français d'un rapport annuel sur l'action de la France au sein du FMI et de la BM.

Oui, ainsi que sur l'action de la France au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Plus largement, je veux proposer une réforme de l'OMC pour soumettre ses normes et ses règles commerciales aux normes sociales, environnementales, sanitaires et culturelles de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO.

Je propose également que la France œuvre pour que le FMI et la BM soient transformés en agences de l'ONU.

- Renforcement de l'engagement de la France en faveur de l'adoption d'un traité international sur le contrôle du commerce des armes classiques.

La France est le troisième exportateur d'armes dans le monde. 47 milliards d'euros sont affectés au budget militaire, dont la moitié servira à construire de nouvelles armes. Plus de 400 000 militaires et 2 millions de civils travaillent directement et indirectement pour l'industrie d'armement. Ces moyens humains et financiers sont détournés des budgets consacrés à la coopération solidaire, à l'éducation, à la formation, au développement humain et à l'environnement. Je propose donc que la France s'engage en faveur d'une zone sans armes nucléaires en Europe. Elle doit aussi, au sein des Nations Unies, demander la convocation d'une conférence sur le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les armes classiques, je souhaite la soumission des décisions de ventes d'armes au contrôle du Parlement qui créera une commission extraparlamentaire intégrant des représentants des ONG de défense des droits de l'homme. Il faut aussi mettre en place un plan de reconversion des industries d'armement.

La France doit enfin s'engager à interdire la production, le transfert et l'utilisation des bombes à sous munitions, veiller à la destruction de leurs stocks et favoriser un accord international sur cette question.

RÉPONSE DE SÉGOLÈNE ROYAL

12 avril 2007

Madame la présidente,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du Manifeste que vous m'avez adressé.

Le respect des droits humains sera pour moi, si les Français m'accordent leur confiance, une priorité dans l'action extérieure et diplomatique de la France ainsi qu'au quotidien, des divers acteurs publics et gouvernementaux

J'ai le plaisir de vous faire parvenir mes réponses sur les grandes questions qui intéressent votre association.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

I- OBTENIR JUSTICE ET RÉPARATION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

1. France. Vous engagez-vous à mettre en œuvre un réel plan d'action contre les violences faites aux femmes ?

Les trop nombreux témoignages que j'ai reçus, que je continue à recevoir notamment lors de cette campagne des présidentielles, montrent l'ampleur de la problématique. Comme vous, je suis convaincue de l'urgence et de l'extrême nécessité de mettre en œuvre des moyens de large envergure pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Soulignées l'année dernière par votre rapport, les violences contre les femmes en France aujourd'hui sont un problème pour notre société et placent les politiques face à leurs responsabilités.

Aussi, il s'agit pour moi de faire de la lutte contre les violences conjugales une priorité nationale. C'est pourquoi je propose une loi-cadre qui prenne en compte tous les aspects permettant d'éradiquer ce fléau. Car à la différence d'autres pays européens, nous n'avons toujours pas de plan national engageant toutes les administrations et les prises en charge restant trop sectorielles perdent de leur efficacité.

L'empilement de mesures et articles de loi (dispersés entre codes civil, pénal, de la santé publique, de procédure pénale...) traduit un manque d'approche globale du problème des violences à l'encontre des femmes qui handicape toute volonté politique de lutter efficacement contre ce fléau social ; d'autant plus qu'il reste beaucoup à compléter malgré les acquis.

C'est pourquoi, avec l'appui des associations de lutte contre les violences sexistes, en m'inspirant de l'exemple de nos amis espagnols dont la loi a été adoptée à l'unanimité, je porterai ce grand projet de loi, synonyme de liberté, d'égalité et de solidarité.

2. Europe. Vous engagez-vous à dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains ?

Notre société soucieuse de la dignité humaine et de l'égalité des droits doit vouloir l'abolition de la prostitution, comme elle a voulu celle de l'esclavage. Et elle doit en exprimer l'ambition, notamment en décriminalisant les prostituées et en dégageant les moyens nécessaires à la réinsertion et à l'accompagnement. En ratifiant le protocole de Palerme en 2004, la France s'est engagée dans ce sens.

Ainsi, nous restons opposés à la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure qui criminalise les prostituées, alors que celles-ci doivent être considérées comme des victimes, en conformité avec la philosophie des textes internationaux sur ce sujet. Il est donc essentiel que les victimes de la traite puissent se voir proposer accompagnement social et protection judiciaire.

Je suis donc favorable à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe et à sa mise en œuvre.

3. Monde. Vous engagez-vous à apporter toute l'aide nécessaire aux victimes de violences supplémentaires lors de conflits armés et aux organisations qui les soutiennent ?

Les violences contre les femmes durant les conflits, et notamment la pratique du viol comme arme de guerre ont longtemps été passées sous silence. Or elles sont massives et contribuent à fragiliser davantage les populations, outre le fait qu'une fois encore, au mépris total de leur dignité, les femmes sont considérées comme des outils de pression.

Je pense donc que les mesures que vous préconisez en termes d'aide médicale d'urgence et de réadaptation sont de bonnes solutions, et c'est pourquoi il convient que la France encourage ce type de programme. Il ne s'agit pas en effet de constater que les femmes sont victimes de violences supplémentaires, mais bien de se donner les moyens de la solidarité internationale. Le soutien aux ONG et aux organisations locales est en ce sens primordial.

II- PLACER LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

4. Vous engagez-vous à mettre en place un organisme indépendant pour enquêter sur les allégations de graves violations des droits humains imputées à des agents des forces publiques ?

Les agents des forces publiques ont une obligation d'exemplarité. Les manquements à la déontologie, notamment la méconnaissance des règles de la procédure de garde-à-vue, ne relèvent pas de la seule responsabilité individuelle des fonctionnaires mis en cause. Ils résultent des conséquences de la politique menée par la droite depuis cinq ans.

L'image négative qui est ainsi donnée de la Police nationale est un lourd handicap pour l'efficacité de la lutte contre l'insécurité qui a besoin de l'adhésion de toute la population. Je souhaite rétablir la confiance entre la police et les citoyens.

C'est pourquoi je souhaite que la Commission nationale de déontologie de la sécurité soit effectivement plus largement saisie, les modalités de cette saisine restant à débattre, que ses pouvoirs soient renforcés et son indépendance assurée.

5. Vous engagez-vous à ce que la France devienne irréprochable en matière de lutte contre la torture ?

Il est évident que la France doit se donner tous les moyens afin de devenir irréprochable en matière de lutte contre la torture. Pour ce qui est d'un mécanisme national de prévention de la torture et d'inspection des lieux de privation de liberté, ce dispositif s'inscrit dans ma proposition de créer un organisme indépendant de contrôle des prisons, auquel seront associés les citoyens et leurs représentants.

6. Vous engagez-vous à ce que toute mesure liée à la lutte contre le terrorisme respecte scrupuleusement les droits humains ?

C'est en respectant l'Etat de droit et en affirmant la primauté de la démocratie sur la barbarie et l'obscurantisme que nous luttons efficacement contre le terrorisme. Les parlementaires socialistes ont œuvré, au cours de cette législature, pour que le Parlement soit associé aux différentes activités de l'Etat dans la lutte anti-terrorisme. C'est un impératif de l'Etat de droit. Cette lutte doit également être une priorité européenne, pour des raisons d'efficacité et de solidarité face aux menaces qui pèsent sur les différents pays de l'Union. Je suis favorable, avec de nombreux magistrats européens spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, à la création d'un parquet européen.

La lutte contre le terrorisme doit respecter scrupuleusement les droits humains, le contraire nous menant au désastre, à la négation des valeurs dont nous nous réclamons, à la torture tolérée, aux prisons secrètes, aux détenus sans droits, à l'humiliation des peuples que l'on prétend séduire et enfin au terrorisme que l'on prétend combattre.

La question des droits humains a été au cœur de mon récent voyage en Chine. La France doit être vigilante sur le non-respect des droits humains, tout particulièrement à l'approche des Jeux Olympiques. Je regrette que la signature du traité d'extradition entre la France et la Chine n'ait pas été accompagnée d'un certain nombre de précautions minimales en matière de droits humains, notamment la ratification par la Chine du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966.

III- DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE ET LES DROITS DES RÉFUGIÉS

7. Vous engagez-vous à garantir le respect effectif du non-refoulement ?

Tout d'abord je souhaite rappeler mon attachement à un droit d'asile respecté et donc effectif. Je reste attachée à la Convention de Genève de 1951.

Le respect effectif du principe de non-refoulement me semble très important. En ce sens, je propose d'établir un mécanisme européen de contrôle du respect des engagements de Genève pour garantir un respect effectif du droit d'asile dans l'ensemble de l'Union européenne. Plus généralement, il me semble nécessaire de rapprocher les critères d'examen d'une demande d'asile et d'engager une harmonisation du statut de réfugié afin de réduire les disparités entre Etats. Cela passe également par une révision du règlement de Dublin II, qui fait peser une charge insupportable sur les pays situés au Sud et à l'Est de l'Union européenne, afin d'instaurer un dispositif plus équitable dans la répartition des responsabilités des Etats membres en matière d'asile au sein de l'UE.

Sur la scène européenne, la France doit continuer de défendre une vision axée sur un haut niveau de protection. Les compromis nécessaires en matière de normes minimales ne doivent pas aboutir à un affaiblissement général du niveau de protection, ni viser à diminuer le nombre de demandeurs.

8. Vous engagez-vous à garantir l'accès à une procédure équitable pour tous les demandeurs ?

Il faut garder à l'esprit le souci des rédacteurs de la Convention de Genève de protéger les potentiels réfugiés de toute contingence diplomatique. L'asile n'est pas une faculté pour un Etat, c'est un devoir, celui-ci devant en aménager les conditions d'exercice pour en assurer un droit effectif.

La réduction des délais d'examen des demandes ne doit pas s'accompagner d'une baisse des garanties, notamment lors du dépôt de la demande. La question des groupes vulnérables (femmes, mineurs, personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle...) doit être mieux prise en compte. La présence de mineurs en zone d'attente est particulièrement préoccupante.

Les procédures prioritaires, qui représentent aujourd'hui un quart des demandes, doivent être l'exception. De plus, une procédure prioritaire ne peut être une procédure expéditive, contraire au principe d'égalité de traitement. Dans tous les cas, il convient de respecter le caractère fondamental de l'examen individuel de chaque demande.

Pour ce qui est du concept de pays d'origine sûre, je souhaite un moratoire. Cela signifie que nous devons surseoir à son application en France et entamer une renégociation à l'échelle européenne. Car nous voyons bien que la liste actuelle des pays d'origine sûre ne répond pas à l'obligation de respect de l'Etat de droit et de protection des droits humains, qu'il y figure des Etats où la protection des libertés n'est pas pleinement assurée.

IV- GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

9. Vous engagez-vous à tout mettre en œuvre pour que la France respecte la totalité de ses engagements en matière de protection des droits économiques, sociaux et culturels ?

La France doit, bien évidemment, continuer de s'engager en faveur de la protection des droits économiques, sociaux et culturels, et respecter pleinement les engagements qu'elle a contractés. Elle doit aussi se donner les moyens d'une pleine application de ces droits dans sa propre législation et de leur effectivité.

En effet, la France est inaudible lorsqu'elle ne met pas en œuvre chez elle, ni dans sa politique étrangère, ce qu'elle proclame à l'extérieur. Les grands discours sur le respect des droits de l'Homme, les droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels doivent cesser s'ils ne sont pas appliqués.

Je veux une France forte qui retrouve sa place dans le monde et en Europe, qui soit capable de mieux faire face aux dérives de la mondialisation. C'est ce que je propose dans mon Pacte présidentiel.

Pour maîtriser la mondialisation, il faut œuvrer pour une plus grande transparence et efficacité de régulation, introduire à l'OMC une hiérarchie des normes qui équilibre les mesures de nature commerciale par le respect des normes sociales et environnementales, réformer profondément le FMI et la Banque Mondiale pour en faire des instruments au service du développement humain, et mettre en place une taxe sur les flux financiers de type Tobin.

Nous devons réviser notre politique d'aide au développement pour passer à un véritable co-développement en favorisant les projets concrets associant directement les bénéficiaires. Enfin, il faut relancer la coopération euroméditerranéenne.

V- MENER UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE PLUS RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

10. Vous engagez-vous à réaffirmer la responsabilité juridique, politique et morale de la France en faveur du respect des droits humains dans le monde ?

Je serai une présidente intraitable lorsqu'il s'agira de dénoncer les abus de droits, les entorses aux droits de l'Homme, les crimes de guerre en Tchétchénie, ou l'assassinat en plein Moscou de la femme d'exception, honneur de sa profession, que fut la journaliste Anna Politovskaïa. Je veux une France juste à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

Par ailleurs, il faut redéfinir tous ces enjeux de façon plus démocratique. Aujourd'hui, le Parlement est très peu associé à la politique étrangère. Ces questions doivent être débattues publiquement et faire l'objet d'un contrôle renforcé du Parlement.

Il est également essentiel de renforcer le rôle des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile, associations, fondations, organisations non gouvernementales et syndicats, dans la mise en œuvre de la coopération internationale.

11. Sur les engagements internationaux de la France

La présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008 sera l'occasion de réaffirmer ces priorités que sont le respect des droits humains, le maintien de la paix ainsi qu'un ordre international plus juste et plus équilibré.

L'Europe est le seul acteur qui puisse équilibrer les relations internationales dans le sens de la paix. Il ne faut donc pas se résigner à l'impuissance et aux divisions actuelles même si celles-ci sont enracinées dans des années d'histoire diplomatique.

La France, comme je l'ai déjà mentionné précédemment, doit mettre en conformité les valeurs qu'elle porte sur la scène internationale avec ses actes. C'est pourquoi j'inviterai le Parlement à étudier la ratification des différents textes internationaux que vous citez, et les modalités de leur mise en œuvre.

RÉPONSE DE FRANÇOIS BAYROU

13 avril 2007

Aujourd'hui encore, une ligne de fracture incontournable marque notre monde : certains peuples sont libres, si imparfaite soit leur liberté, et d'autres ne le sont pas. Il y a les démocraties, et il y a les autoritarismes. Non seulement ces régimes ne se ressemblent pas, mais ils se trouvent pris dans une confrontation de fait, de part la différence radicale de leur nature.

La démocratie ne s'établit pas seulement sur un renversement de la souveraineté - le peuple, considéré comme l'ensemble des citoyens devenant son propre souverain -, elle se fonde en même temps, dans le même mouvement, sur la déclaration et le respect des droits humains, à commencer par les droits de chaque personne à l'intégrité de son corps et de son esprit. Or, les droits humains, par définition, sont universels. Si cette dimension d'universalité n'est pas reconnue, ce ne sont pas « vraiment » des droits humains : ce sont les droits des gens qui ont la chance de naître et de vivre en démocratie. Mais si ces droits sont pensés et énoncés pour ce qu'ils sont, alors ils ne peuvent plus se concevoir comme un privilège : ils demandent à être partagés. Leur simple affirmation provoque immédiatement un élargissement, une dilatation, de l'intérêt général, qui n'est plus seulement national, ni même seulement communautaire - pour les européens -, mais qui devient universel. Si le respect de l'intégrité du corps et de l'esprit de chaque personne est posé comme principe à l'intérieur d'un pays démocratique - si petit soit-il -, de par le caractère universel de ce principe, chaque habitant de ce pays est amené à penser l'intérêt général comme étant « aussi » l'intérêt de l'humanité toute entière.

C'est pourquoi, je partage les grandes orientations du manifeste pour les droits humains que vous éditez. Actuellement, il y a une disjonction des discours. Les droits humains sont reconnus comme des fondamentaux politiques à l'intérieur des démocraties, mais ils ne sont pas posés comme tels dans le champ des relations internationales. Pour ma part, je suis convaincu que l'action internationale de la France doit se fonder sur la transparence, sur le droit et sur la défense du droit de la personne humaine reconnu dans son universalité. Cela veut dire que je mettrai fin au « domaine réservé » et que ces questions feront l'objet de véritables débats au Parlement. Cela veut dire que la prévention des crimes de masse sera un fondement réel de la politique étrangère de la France. Cela veut dire que l'aide internationale que nous consentons sera conditionnée à la nature des régimes politiques bénéficiaires. Cela suppose aussi un soutien actif de l'Europe aux forces démocrates de l'étranger.

J'accorde une attention toute particulière à la **question du droit des femmes**, tant sur le plan interne qu'au niveau international. Il y a eu de grands progrès, en droit, dans les mentalités et dans les comportements, mais cela ne suffit pas et la situation reste grave en ce qui concerne les violences faites aux femmes. Chaque année en France, environ 50.000 femmes entre 20 et 59 ans subissent un viol. Moins de 2% de ces crimes font l'objet d'une condamnation aux assises. Selon le rapport de l'ANVEFF, 10% des femmes vivant en couple sont victimes de violences conjugales. En 2004, en l'espace de deux mois, le journal Libération avait recensé 29 femmes tuées par leur conjoint.

Il s'agit d'une question globale qui est aussi une question centrale et c'est pourquoi une loi-cadre sur le modèle espagnol est nécessaire. Si inégalités et domination perdurent au détriment des femmes, alors c'est la République elle-même qui est fragilisée dans ses principes fondamentaux et donc dans ses fondements. Ce n'est pas un hasard idéologique si la principale menace d'aujourd'hui sur notre République laïque provient de ceux qui prônent la domination des hommes sur les femmes. Il ne s'agit pas seulement d'un grave problème de société. Il s'agit d'un problème politique fondamental.

La proposition de loi-cadre du Collectif national pour les droits des femmes constitue une solide base de travail que je soutiens. En particulier, elle souligne la nécessité d'un tribunal de la violence à l'encontre des femmes. Car, de manière générale, il est important que tout se tienne, ce qui est loin d'être le cas. Il faut créer de la cohérence entre les poursuites pénales, le domaine civil, la protection de l'enfance et les affaires familiales (autorité parentale et droit de garde). Il faut aussi un véritable effort en direction de l'éducation et de la formation sur les violences sexistes et les discriminations sexistes à l'échelle de la société.

Au plan international, on ne peut, d'un côté, prôner l'égalité en droit et de fait entre femmes et hommes et, de l'autre, accepter une pratique de domination au nom d'un alibi culturel. On ne relativise pas la violence quand elle est objective. C'est pourquoi, la République doit continuer de lutter contre les modèles familiaux violents, de quelque culture qu'ils soient. La question du droit des femmes et de leur statut devrait être un axe de l'action diplomatique de la France et de l'UE. Il n'y aura pas d'apaisement de l'ordre international sans travail sur ce nid de violence. Pour apaiser les relations entre les nations, il faut des sociétés apaisées à l'interne et il faut donc lutter à l'échelle internationale contre cette domination socio-politique. J'ajoute que la violence faite aux femmes est aussi, bien souvent, une violence faite aux enfants. Les enfants témoins sont des enfants victimes, physiquement ou moralement.

Les droits humains sont au cœur des questions de sécurité. Face au terrorisme, face à la barbarie, toutes les démocraties doivent s'unir. Mais il ne suffit pas de défendre la démocratie, encore faut-il la faire partager. Les tyrannies sont le terreau de l'extrémisme. On ne peut contrecarrer efficacement les dérives idéologiques et les pratiques sanglantes du terrorisme de notre temps qu'en cessant nos politiques de complaisance envers la terreur d'Etat. Nous n'avons pas à choisir entre ces deux terreurs qui se renforcent l'une l'autre. Il ne faut donc pas seulement se défendre, il faut s'en prendre aux causes.

C'est pourquoi, le co-développement économique et politique sera une priorité de la politique internationale que je mettrai en œuvre. Le co-développement est le grand absent du débat public. Les déclarations incantatoires masquent une vision restrictive et technocratique des choses. On parle de volume d'aide, de conditionnalité, d'organisation... Mais la question qui se pose est bien plus large. Car, le co-développement, ce n'est pas simplement une action dans laquelle s'engage un migrant. Le co-développement, ce n'est pas simplement ce qu'on rajoute dans chaque nouvelle circulaire sur l'immigration. C'est aussi différent de l'humanitaire. Le co-développement, c'est, je crois, un laboratoire pour définir et mettre en œuvre de nouveaux modèles économiques et politiques. Parce que les pays pauvres ne doivent pas être les spectateurs de leur propre développement et que les pays riches n'ont pas à imposer leur aide, en particulier lorsque leur propre modèle montre ses limites et même, parfois, ses dérives.

Dans de nombreux pays du Sud, il existe désormais une société civile qui a réussie, ne serait-ce que par endroits, ne serait-ce que de manière fragile. Cette société civile, elle ne croit pas au « grand soir » d'une démocratisation imposée de l'extérieur, elle peine à devenir une force de proposition politique, mais elle affirme clairement son attachement aux valeurs fondamentales de la démocratie. Cette société civile est travaillée de l'intérieur. Elle recèle des acteurs qui organisent une nouvelle relation entre les valeurs démocratiques et la société traditionnelle qui sécurise les populations lorsque l'Etat est faible. On ne l'observe pas seulement dans les villes. On ne l'observe pas seulement au sein de la population qui a immigré dans les pays du Nord. On l'observe même dans le monde rural qui s'effondre.

La question de l'asile est, elle aussi, très importante. Le droit d'asile a à voir avec les fondements de la République française : les droits de l'Homme et du citoyen, qu'il s'agisse de la déclaration universelle de l'ONU ou de la déclaration de 1789. Ce droit ne procède pas d'une quelconque magnanimité. Il ne résulte ni d'une forme de condescendance ni d'un élan de générosité héroïque. Sa défense s'inscrit dans un souci de cohérence par rapport au modèle de société que nous avons choisi. En ce sens, le droit d'asile doit être très fermement distingué de la politique d'immigration. Le souci est donc double. Il est normal de vérifier la sincérité des demandes d'asile, mais la réciproque doit être vraie : affirmer, en amont, une position critique sur la politique de certains Etats étrangers. Dans mon esprit, ce double souci est à replacer dans un contexte général de soutien actif aux démocrates étrangers. Ces derniers méritent notre soutien et notre protection ici et ailleurs. Ce sera un axe de ma politique.